

Equipe de direction

A-DASEN

Christophe PRATH

Secrétariat

Affaire suivie par :

Stéphanie LEMAGNENT

Tél : 03 20 62 30 25

Mél : ce.i59iena@ac-lille.fr

144 rue de Bavay

59000 Lille

Lille, le 21 novembre 2024

Réunion n°1 du groupe départemental des directeurs d'école 2024/2025

1. Installation du GDDE 2024/2025

Reconduction du groupe départemental des directeurs d'école pour l'année scolaire 2024/2025.

Remerciements aux membres ayant quitté le GDDE :

- Madame POUPART, représentante du bassin de Douai ;
- Madame GALLEGO, représentante du bassin de Lille 1 ;
- Madame FABRITIUS, représentante du bassin de Lille 2 ;
- Madame LESPAGNOL, représentante du SE UNSA ;
- Monsieur VANDRIESSCHE, représentant du SGEN CFDT.

Accueil de nouveaux membres :

- Monsieur BAK, référent départemental des directeurs d'école des bassins d'Avesnes, Cambrai et Valenciennes
- Monsieur BARDOUX, représentant du bassin de Douai
- Madame ROBEYNS, représentante du bassin de Lille 1
- Monsieur CALLEWAERT, représentant du bassin de Lille 2
- Monsieur BOITE, représentant du SE UNSA
- Monsieur FOUCAUT, représentant du SGEN CFDT

Ainsi, pour l'année scolaire 2024/2025, le groupe est composé des membres suivants :

Inspecteurs de l'Éducation nationale : madame Nicolas-Turpin, monsieur Dupont ;

Directeurs d'école : madame Azzouck (bassin d'Avesnes / circonscription de AV-Maubeuge), monsieur Carlier (bassin de Cambrai / circonscription de CB-centre), monsieur Bardoux (bassin de Douai / circonscription de DO-centre), monsieur Courbot (bassin de Dunkerque / circonscription de DK-centre), madame Robeyns (bassin de Lille 1 / circonscription de L1-nord), monsieur Callewaert (bassin de Lille 2 / circonscription de L2-Armentières), madame Paris (bassin de Lille 3 / circonscription de L3-Wattignies), monsieur Mittenaëre (bassin de Roubaix Tourcoing / circonscription de RB-Wattrelos), monsieur D'Halluin (bassin de Valenciennes / circonscription de VA-centre) ;

Référents départementaux des directeurs d'école : madame Dufour ; madame Prath, monsieur Bak ;

Directeurs d'école, représentants des organisations syndicales : madame Maréchal (CGT Educ'action), madame Tournay (SNUipp-FSU), monsieur Boîte (SE-UNSA), monsieur Foucaut (Sgen-CFDT), madame Frontini (SNE).

2. Rentrée scolaire 2024

- **Contexte de diminution démographique**

Perte de 4200 élèves à la rentrée 2023, ce qui s'est traduit par des mesures de carte scolaire avec le retrait de 130 postes. De 2017 à 2023 : le département a perdu 23163 élèves. Cette diminution va se poursuivre en raison d'un recul démographique national et d'un taux de natalité en baisse. Tous les bassins sont touchés. En dépit de cette baisse démographique, le P/E (nombre de postes pour 100 élèves) ne cesse d'augmenter avec une attention portée aux conditions d'enseignement, qui restent bénéfiques aux élèves.

- **Expérimentation sur l'usage d'une tenue vestimentaire commune (900 élèves, 5 communes)**
- **Evaluations nationales**
Taux élevé de passation et de remontée (99,76%), mobilisation des directeurs, des équipes et des enseignants. Traitement statistique en cours par la DEPP pour stabiliser les résultats.

3. **Présentation du relevé de conclusions du GDDE du 18 juin 2024**

- **Rencontres IA-DASEN – directeurs d'école**
Les réunions avec les directeurs d'école par territoire ont commencé à la rentrée (bassin de Lille centre le 16 septembre 2024). Elles se tiendront tout au long de l'année en inter-bassins et sans caractère obligatoire, en présentiel ou en distanciel.
- **Communication GDDE auprès des directeurs d'école**
 - **Adresses mail fonctionnelles**
Les adresses mails fonctionnelles pour les directeurs membres du GDDE représentant d'un bassin ont été créées :
 - dsden59.gdde-avesnes@ac-lille.fr
 - dsden59.gdde-cambrai@ac-lille.fr
 - dsden59.gdde-valenciennes@ac-lille.fr
 - dsden59.gdde-douai@ac-lille.fr
 - dsden59.gdde-dunkerque@ac-lille.fr
 - dsden59.gdde-roubaix-tcg@ac-lille.fr
 - dsden59.gdde-lille1@ac-lille.fr
 - dsden59.gdde-lille2@ac-lille.fr
 - dsden59.gdde-lille3@ac-lille.fr
 - **Listes de diffusion aux écoles publiques par bassin**
Les listes de diffusion par bassin ont été créées : elles adressent toutes les écoles publiques du bassin ainsi que les secrétariats des circonscriptions appartenant à ce bassin et la circonscription ASH. Elles ont été communiquées à chaque représentant de bassin. Le modérateur de ces 9 listes est l'ADASEN. Point d'attention sur l'usage de cette boîte fonctionnelle : elle s'inscrit dans une communication institutionnelle et n'a pas pour objet de traiter des situations individuelles.

Les représentants du GDDE adresseront un mail à l'ensemble des directeurs de leur bassin afin de se présenter et d'expliquer le fonctionnement et la composition du GDDE. Ils utiliseront la liste de diffusion modérée ce.liste.ecoles-NOMBASSIN@ac-lille.fr. Pour rappel, les IEN CCPD et l'IEN ASH du bassin sont en copie de cette liste. Idéalement, il conviendrait que les 9 représentants préparent ensemble ce mail de présentation dans un souci d'harmonisation départementale.
- **Formation de tous les directeurs d'école aux outils numériques**
Conformément à l'engagement pris lors des précédents GDDE, la formation aux outils numériques est inscrite dans la Stratégie Départementale de Formation Continue 2024/2025, sous deux formes possibles : soit une formation de bassin, soit localement en formation de circonscription. Elle peut se dérouler lors d'une réunion de directeurs. Cette formation est prévue en adaptation du niveau et des besoins de chacun. Elle est gérée par la mission Numérique.
- **Décharges des directeurs d'école de 1 à 3 classes**
La décharge des directeurs d'école reste une priorité de carte scolaire : conformément à l'engagement pris par l'IA-DASEN, 6 postes ont été implantés pour assurer les décharges des directeurs d'école 1 à 3 classes : Jeumont, Le Cateau, Fourmies, Le Quesnoy, Cambrai sud, Wormhout.
- **Règlement type départemental indexé**
Sur proposition du GDDE, les modifications apportées au RTD ont été mises en évidence via un index par la DEVE et communiquées aux directeurs d'école (*mail du mercredi 16 octobre*).
- **Courrier DEVE relatif aux demandes d'autorisation d'absence**
Le courrier adressé par les services de la DEVE en cas d'accord d'une autorisation d'absence sur le temps scolaire aux familles a été modifié : sur proposition du GDDE, la phrase stipulant que « les enseignants doivent mettre en œuvre une continuité et adresser des leçons et exercices » a été remplacée par « je vous engage à vous rapprocher de l'équipe enseignante afin d'envisager la mise en œuvre de la continuité pédagogique pour votre enfant », afin de faciliter la mise en œuvre sur le terrain.

4. Evaluation des directeurs d'école

4.1 Préambule : les nouvelles modalités de formation des directeurs d'école

1) Modalités réglementaires pour ce temps de formation :

Une formation obligatoire doit être suivie en amont de l'inscription sur la liste d'aptitude qui conditionne cette inscription. La durée de cette formation est fixée à trois jours pour tous les candidats qui n'ont pas déjà bénéficié d'une formation au titre de l'exercice des fonctions de direction. Elle se déroule hors temps scolaire. Elle doit être accessible pour les candidats ne pouvant pas assister à la formation en distanciel sur une date précise. Elle se compose :

- D'un premier temps de formation ayant lieu avant le temps d'entretien.
- De deux autres temps de formation organisés uniquement pour les candidats qui ont obtenu un avis favorable à la suite de l'entretien et avant l'ouverture du mouvement inter-départemental.

2) Mise en œuvre académique pour 2024-2025 :

La journée 1:

Temps 1 : Mercredi 6 novembre 2024 (niveau académique) présentation par les A-DASEN des fonctions de direction d'école. Temps 2 (niveau départemental) : pour le Nord, mercredi 20 novembre 2024 en distanciel.

La journée 2 : niveau académique : mercredi 22 janvier 2025 composée d'un temps en présentiel en bassins et d'un temps en distanciel via un parcours magistère.

La journée 3 : niveau académique : mercredi 29 janvier 2025 composée d'un temps en présentiel en bassins et d'un temps en distanciel via un parcours magistère.

Pour les candidats ne pouvant pas être présents aux dates fixées, les différents temps de formation seront enregistrés et accessibles via le parcours magistère.

4.2 Evaluation des directeurs d'école

Un cadre départemental pour l'évaluation des directeurs d'école a été élaboré, ainsi que plusieurs annexes :

- L'annexe 1 : le formulaire de compte-rendu ;
- L'annexe 2 : une proposition de grille détaillée d'auto-positionnement du directeur d'école basée sur le BO n° 7 du 11 décembre 2014 et sur le décret n°2023-777 du 14 août 2023 ;
- L'annexe 3 : une proposition de tableau d'auto-positionnement du directeur d'école, plus synthétique.

Le directeur aura la possibilité de préparer l'entretien professionnel à l'aide de ces outils d'auto-positionnement qui sont facultatifs. Il peut ensuite faire le choix de transmettre à l'IEN ses documents de préparation.

5. Réponses aux questions des membres du GDDE suite à leur réunion de préparation

Décharges des petites écoles :

Comment s'organisent les décharges des petites écoles ? Il semble que ce ne soit pas les mêmes priorités sur toutes les circonscriptions. Elles se font souvent en fonction des remplacements et ne sont donc que rarement possibles. Demande d'un calendrier. Certains directeurs n'ont pas été déchargés depuis mi-septembre.

Attention particulière portée par l'IA-DASEN. La problématique sera soulevée lors du prochain CIEN, et ré-abordée lors d'un prochain GDDE.

PACTE :

Un constat est fait d'une inéquité départementale au sujet des PACTE selon les délais de traitement par les services. Ainsi dans certaines écoles les élèves n'ont pas encore pu bénéficier de temps dans le cadre du PACTE. Les directeurs qui tentent de communiquer avec les services de la DPEP restent sans réponse et sans accusé de réception. Comment savoir si les demandes sont bien prises en compte ?

67% des pactes ont été encodés et seront sur la bande paye du mois de décembre. Tout ce qui n'a pas été saisi le sera en janvier ou février 2025. Les situations sont très différentes d'une circonscription à l'autre. La finalisation est en cours : les IEN vont recevoir les informations permettant d'avoir un état des lieux, les choses vont se réguler.

Evaluations nationales :

Les directeurs expriment le besoin d'un outil de pilotage des évaluations sans avoir à tout reprendre « à la main » ; outil permettant également par exemple la liaison avec les écoles maternelles qui demandent les résultats des élèves les concernant (cas des élémentaires recrutant sur plusieurs écoles maternelles)

Les directeurs vont être destinataires d'un « 4 pages » reprenant les éléments de l'école au regard des éléments départementaux et nationaux (dès stabilisation par la DEPP). L'échelon départemental fournit les OAPPE : ces documents sont en cours de production. Chaque directeur peut accéder à ses outils mis à disposition dans la GED. Il reste une difficulté pour les élèves de maternelle (pas d'accès à OAPPE) non résolue pour le moment.

Mobilélèves :

Evocation de l'accès à Mobil élèves par les enseignants. Est-ce envisageable ? Au lieu de faire un doublon avec la fiche de sortie.

Une nouvelle application SORTIESCO est en cours d'expérimentation dans 9 circonscriptions (pilotée par la DEVE). Elle permettra de dématérialiser les éléments et de donner un accès aux enseignants.

D'autres questions ont été remontées par les membres du GDDE : elles ont été prises en compte et feront l'objet d'une réponse dans une instance ultérieure.

Calendrier prévisionnel des prochains GDDE :

- Jeudi 30 janvier 2025 à 9h30 ;
- Jeudi 27 mars 2025 à 9h30 ;
- Jeudi 26 juin 2025 à 9h30.